

Lettre ouverte – Avril 2020

A Madame Muriel Pénicaud, Ministre du travail  
et Monsieur Franck Riester, Ministre de la culture

**LA FÉDÉRATION DES ORGANISMES DE FORMATION DE LA CULTURE APPELLE A  
UNE REOUVERTURE PROGRESSIVE DE SES ÉTABLISSEMENTS A PARTIR DU 11 MAI  
2020 ET A FAVORISER LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ARTISTES,  
TECHNICIENS ET ADMINISTRATIFS DU SECTEUR CULTUREL**

La filière culturelle et notamment le secteur du spectacle vivant, sont particulièrement touchés par la crise sanitaire sans précédent qui bouleverse notre pays et les organismes de formation de cette filière se trouvent eux-mêmes en grande difficulté.

Comme tous les établissements recevant du public, les organismes de formation culturelle ont été contraints de fermer en urgence le 15 mars 2020 mais plusieurs facteurs viennent accroître leurs difficultés :

- Compte tenu des objectifs pédagogiques visés, des disciplines enseignées et des conditions techniques requises, très peu d'actions de formations en présentiel peuvent être transformées en distanciel.
- Les publics des organismes de formation culturelle sont majoritairement des artistes, des techniciens et d'autres salariés intermittents, aujourd'hui, dans une précarité extrême. Par ailleurs, les financements de la formation professionnelle ne sont pas encore tous adaptés à leur cadre d'emploi et, lorsqu'ils pourront à nouveau exercer leur métier, ils devront se consacrer pleinement à la recherche de cachets afin de renouveler leur indemnisation par le Pôle Emploi, alors que l'actualisation de leurs compétences, la remise en réseau, et le bon apprentissage de l'impact des consignes sanitaires sur leurs pratiques professionnelles, que permettront nos formations, sera un atout décisif pour la reprise de leur travail et la relance des industries culturelles

A ce jour, les différentes annonces relatives au « déconfinement » et à une potentielle reprise d'activité ne précisent pas la situation des organismes de formation professionnelle.

En ce sens, les organismes de formation de la culture demandent :

- La possibilité d'une réouverture progressive de ses établissements à partir du 11 mai 2020, ainsi que des préconisations précises sur les mesures sanitaires à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des publics et des salariés. Cette reprise d'activité à partir de la mi-mai permettrait aux artistes, techniciens et autres intermittents du spectacle d'être disponibles pour se former et/ou rattraper les cours annulés.

La reprise des concerts, spectacles et autres activités artistiques en public n'étant prévue qu'à partir de la mi-juillet.

- Que toutes les heures de formation pour des intermittents du spectacle, soient comptabilisées et considérées comme du temps de travail, quel que soit le dispositif de financement de la formation auquel le stagiaire a eu recours et son indemnisation ou non par le Pôle Emploi. Cette proposition, qui devrait être effective au moins jusqu'à la fin de l'année 2020, permettrait d'ouvrir des droits à l'assurance chômage pour ces professionnels dans l'attente du redémarrage des projets artistiques et compenserait, pour certains, l'annulation des festivals d'été, qui étaient une source de travail et de revenu considérable.
- Une adaptation du dispositif FNE-FORMATION pour les intermittents du spectacle.
- Une augmentation des coûts de prises en charge des formations afin de compenser le manque à gagner induit par la mise en œuvre des mesures de distanciation sociale et des mesures barrières qui conduiront nécessairement à une diminution des effectifs dans chaque formation.
- En ce qui concerne le CPF de transition, que soit levée la référence aux codes « ROME » qui bloque de nombreux dossiers pour leurs éligibilités.

La pérennité de nos entreprises sera un appui essentiel à la relance réussie de l'économie de la culture. Il suffit de quelques mesures adaptées aux spécificités de nos formations, des aménagements pertinents propres aux publics que nous formons et d'un calendrier précis de reprise d'activité, pour que les organismes de formation de la culture puissent participer très activement à la reprise économique et sociale de leurs secteurs d'activités, en accompagnant et en renforçant les compétences des salariés et autres professionnels de la filière. Ainsi, la formation professionnelle tiendra toute sa place dans le discours ambitieux des pouvoirs publics sur la renaissance du secteur culturel après cette crise.

Pour la FOFC,  
Les membres du bureau

Patrick FERRIER, du CFPTS-CFASVA (Président)  
Mathieu LEPINE, Directeur des opérations CIFAP (Vice-Président)  
Alain ROCCA, Responsable formations INA (Vice-Président)  
Armonie LESOBRE, Directrice de la FNEIJMA (Secrétaire)  
Stéphane RIVA, Gérant d'ACP la Manufacture Chanson (Secrétaire adjoint)  
Eric PHILIPPE, Directeur ATLA (Trésorier)  
Jérôme PAUL-HAZARD, Chargé de développement IRMA (Trésorier adjoint)